

Les statistiques de la criminalité et leur interprétation

La *Neue Zürcher Zeitung* (05.04.13) a fait une analyse des statistiques de la criminalité qui apporte un démenti aux affirmations du Conseiller national UDC Christophe Mörgeli sur la criminalité des étrangers.

On entend souvent dire que les statistiques mentent, notamment en ce qui concerne les étrangers. En fait, ce ne sont pas les statistiques qui posent problème, mais leur interprétation. Selon les dernières statistiques fédérales de la criminalité, les infractions au code pénal ont augmenté de 9% en 2012. D'une part, on constate une forte augmentation des vols (+11%), et d'autre part, on note un accroissement important de la criminalité des requérants d'asile et des étrangers ne résidant pas en Suisse. (...)

La question de la criminalité des étrangers revient au premier plan. Déjà à la fin du siècle dernier la polémique sur ce sujet était vive. Comme à cette époque, le côté émotionnel l'emporte, de telle sorte que le besoin est grand de pouvoir disposer de données scientifiques fondées. C'est étonnant de constater à quel point les recherches sur ce point ont été rares ces vingt dernières années. Bien qu'on dispose aujourd'hui de davantage de données, l'Office fédéral de la statistique a produit pour la dernière fois en 1999 une analyse des liens entre criminalité, sanctions, nationalité et statut de l'étranger.

Pour combler cette lacune, nous avons fait une recherche sur les statistiques des condamnations entre 1984 et 2011. Au premier regard, l'évolution est inquiétante : entre ces deux dates, les jugements concernant les étrangers ont augmenté de 370 %, alors que l'augmentation est de 40% pour les Suisses. Plusieurs facteurs sont responsables de l'accroissement pour les étrangers. D'abord, il faut prendre en considération le fait que 21,4% des étrangers condamnés ne sont pas domiciliés en Suisse. Ils sont soit des « touristes » de la délinquance, soit des illégaux. Le tourisme de la criminalité s'est fortement accru ces trente dernières années. C'est ce que reflète aussi le nombre des condamnations d'étrangers. De plus, la proportion d'étrangers résidant en Suisse a presque doublé depuis 1984, passant de 953'406 à 1'815 994 personnes. La population suisse n'a augmenté que de 12%. Le taux de criminalité reflète cette évolution.

Dans le nombre total des condamnations figurent aussi des infractions à la loi sur les étrangers, que seuls les étrangers peuvent commettre. Cela représente environ 15% des jugements. Enfin, dans le groupe des étrangers, les hommes jeunes sont beaucoup plus représentés que parmi les Suisses. Or ce sont eux, indépendamment de leur nationalité, qui commettent le plus de délits par rapport aux hommes plus âgés ou aux femmes.

Comparer ce qui est comparable

Il ne s'agit pas pour nous de « nettoyer » la statistique ou de vouloir évacuer le problème de la criminalité étrangère. Il s'agit de comparer ce qui peut être comparable. Dans notre recherche, nous n'avons par conséquent comparé que les jugements pour des infractions au code pénal que les étrangers peuvent commettre aussi bien que les Suisses. Nous avons sorti les « touristes », car on ne peut pas savoir combien sont venus en Suisse. De plus, nous n'avons retenu que les hommes entre

18 et 29 ans, car c'est la catégorie dans laquelle il y a le plus de délits. Pour rendre les délits comparables, on a compté leur taux pour 1000 hommes de cette tranche d'âge. Pour les jeunes étrangers résidant en Suisse et les requérants d'asile, nous avons cherché par quel facteur ils se distinguent des jeunes Suisses. On peut ainsi distinguer où se situent les principaux problèmes. On voit alors que les requérants d'asile sont condamnés 14,7 fois plus souvent que les jeunes Suisses pour trafic de drogues. Dans ce groupe, le taux de délits (trafic de drogues) est de 129,4 pour 1000 hommes. En revanche, les jeunes étrangers résidant en Suisse ont un taux comparable à celui des Suisses. (...) En ce qui concerne les délits avec violence, les jeunes étrangers sont concernés 2,4 fois plus souvent que les Suisses. Ce facteur est de 8,2 pour les requérants d'asile. C'est un domaine qui devrait être examiné de façon plus approfondie et pour lequel des mesures préventives devraient être prises.

[Dans la suite du texte, l'auteur corrige les fausses affirmations du Conseiller national UDC Christophe Mörgeli au sujet de la criminalité des étrangers. Celui-ci prétendait que 70% des atteintes à l'intégrité corporelle, 85% du trafic de drogues et 80% délits contre le patrimoine étaient le fait des étrangers. En réalité, ces chiffres sont respectivement 7%, 16,5% et 13,8%. Mörgeli affirmait également que sur 36'116 requérants d'asile, 17'251 avaient été condamnés, alors que ce chiffre n'est que de 3167.]

On dit souvent que les statistiques mentent. Ce n'est pas vrai. C'est bien davantage l'interprétation des statistiques qui est erronée, intentionnellement ou non. Les conclusions scandaleuses de Christophe Mörgeli ne trouvent aucune justification dans les chiffres. C'est choquant que des manipulations de la statistique servent d'argument pour les discussions de bistrot. Cela renforce les pires craintes de ceux qui ne veulent plus publier que des statistiques « nettoyées ».

Polémiques et scénarios catastrophe

Nous ne sommes pas d'avis que ces statistiques devraient rester secrètes. Si on veut faire une politique rationnelle, il faut pouvoir s'appuyer sur une description précise de la situation et sur une analyse exacte des causes. Pour ce qui concerne la criminalité des étrangers, il faut admettre que ce n'est pas la nationalité - une catégorie sans fondement juridique - qui peut expliquer une tendance plus forte à la criminalité. Le taux de délinquance des Allemands résidant en Suisse le montre très clairement : il est plus bas que celui des Suisses. L'analyse montre de grandes différences en fonction de la situation sociale de la personne. (...)

Quiconque voudrait s'occuper de ces problèmes devrait d'abord étudier la situation de ces jeunes hommes requérants d'asile. Etaient-ils déjà intégrés dans des réseaux de trafic de drogues avant leur arrivée en Suisse, ou est-ce par leurs contacts dans notre pays qu'ils y ont été amenés ? La criminalité est-elle une conséquence de l'absence de possibilités d'activités légales, ou de l'importance de la demande de la part des consommateurs ? Y a-t-il sur le plan international des solutions qui permettraient de réduire le taux de criminalité ? En favorisant des approches fondées sur les faits, on obtient davantage de résultats que par des polémiques et des scénarios catastrophe !